

Commission mixte: CNDP – BAM, GPBM, APSF

Dans le cadre de la finalisation des modalités pratiques de mise en œuvre des trois délibérations adoptées par la CNDP relatives aux traitements métiers des établissements de crédit et organismes assimilés, la Commission mixte CNDP-BAM-GPBM-APSF a tenu une réunion le 23 Mai 2014 au siège de la CNDP, au cours de laquelle, elle a apporté des modifications au document soumis par le Comité restreint ad hoc BAM/GPBM/APSF. La dernière version des modifications adoptées lors de cette réunion est la suivante :

A. CLAUSES TYPES A INSERER DANS LE CADRE DES TRAITEMENTS EFFECTUES PAR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

- **Pour la Délibération N° 480-AU-2013 relative à la gestion des crédits et des garanties, le Comité propose la clause type suivante :**

« Par application des dispositions de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et conformément à la délibération en vigueur de la Commission Nationale de Contrôle de la Protection des Données à Caractère Personnel (CNDP) relative à la gestion des crédits et des garanties, l'emprunteur (et / ou la caution) consent que [l'établissement] collecte et traite ses données à caractère personnel pour la gestion des dossiers de crédit et des garanties.

L'emprunteur (et/ou la caution) consent en outre que ses données à caractère personnel soient communiquées à la société-mère de [l'établissement], à ses filiales, à ses sous-traitants, aux autorités compétentes et organismes publics habilités, aux centrales d'information, aux compagnies et courtiers d'assurances dûment habilités, aux héritiers, ayants droit, tuteurs et mandataires habilités, aux coobligés (cautions et personnes solidaires) ainsi qu'à l'employeur du client (dans le cadre de son engagement de domiciliation du salaire du bénéficiaire auprès de la banque).

Les données personnelles collectées peuvent, à l'occasion de diverses opérations faire l'objet d'un transfert à l'étranger. Ce transfert doit-être autorisé préalablement par la CNDP conformément aux articles 43 et 44 de la loi 09-08.

L'emprunteur (et/ou la caution), justifiant de son identité et conformément à la loi 09-08, dispose d'un droit d'accès à ses données personnelles, d'un droit de

rectification de celles-ci ainsi que d'un droit d'opposition, pour des motifs légitimes, au traitement de ses données. Pour exercer vos droits vous pouvez vous adresser à

Ce traitement a été autorisé par la CNDP sous le n°

En cochant la case ci-dessous, L'emprunteur (et/ou la caution) accepte de recevoir de [l'établissement] des offres et des informations commerciales et ce, à travers tout moyen (téléphone, télécopieur, courrier électronique,...), dans le cadre des opérations marketing destinées à la clientèle. »

Je souhaite recevoir des messages de nature publicitaire

- *Pour la Délibération N° 479-AU-2013 relative à la tenue de compte de la clientèle et la gestion des opérations s'y rapportant, le Comité propose la clause type suivante :*

« En application des dispositions de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, et conformément à la délibération en vigueur de la Commission Nationale de Contrôle de la Protection des Données à Caractère Personnel (CNDP) relative à la tenue de compte de la clientèle et la gestion des opérations s'y rapportant le Client donne consentement à la Banque à l'effet de traiter ses données personnelles pour la gestion de la tenue de comptes clientèle ;

Le Client consent en outre que ses données à caractère personnel soient communiquées à la société-mère de [l'établissement], à ses filiales, à ses sous-traitants, aux autres établissements teneurs de comptes pour les transferts de fonds, aux intermédiaires pour l'exécution de certaines opérations bancaires, aux autorités compétentes ou de tutelle habilitées, aux centrales d'information, aux compagnies et courtiers d'assurances dûment habilités, aux ayants droit, tuteurs et mandataires habilités.

Les données personnelles collectées peuvent, à l'occasion de diverses opérations faire l'objet d'un transfert à l'étranger. Ce transfert doit-être autorisé préalablement par la CNDP conformément aux articles 43 et 44 de la loi 09-08.

Le Client, justifiant de son identité et conformément à la loi 09-08, dispose d'un droit d'accès, à ses données personnelles, d'un droit de rectification de celles-ci

ainsi que d'un droit d'opposition, pour des motifs légitimes, au traitement de ses données. » Pour exercer vos droits vous pouvez vous adresser à Ce traitement a été autorisé par la CNDP sous le n°

- *Pour la Délibération N° 481-AU-2013 relative à la gestion des clients de passage, le Comité propose de retenir la clause relative au « Formulaire » figurant dans le site de la CNDP.*

Support: Formulaire papier ou électronique utilisés pour la collecte des données personnelles.

« Par le biais de ce formulaire, (le nom du responsable du traitement) collecte vos données personnelles en vue (Indiquer la finalité du traitement).

Ce traitement a fait l'objet d'une déclaration / demande d'autorisation auprès de la CNDP sous le numéro..... Les données personnelles collectées peuvent être transmises aux autorités administratives et judiciaires compétentes ; les partenaires de transfert de fonds nationaux et étrangers ; les prestataires conventionnels en cas de contentieux (avocats, experts) ; les services concernés ou les agents habilités de la direction générale des impôts, de l'Administration des douanes et impôts indirects, de Bank Al Maghrib, de l'UTRF, de l'Office des Changes et les divers organismes publics habilités à les recevoir ; les services chargés du contrôle (commissaires aux comptes, auditeurs, services chargés des procédures internes ou externes de contrôle).

Les données personnelles transmises peuvent, à l'occasion de diverses opérations faire l'objet d'un transfert à l'étranger, après avoir été accordé par la CNDP dans le cadre du respect des dispositions de la loi 09-08 susmentionnée en la matière.

Vous pouvez vous adresser àpour exercer vos droits d'accès, de rectification et d'opposition conformément aux dispositions de la loi 09-08. »

- *Pour ce qui est des contrats de sous-traitance, le Comité propose de retenir la [clause type y afférente](#) figurant dans le site de la CNDP.*

B. ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITE DES AGENTS DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

« Je soussigné Monsieur/Madame, salarié de (ci-après dénommé «la Société»), étant à ce titre amené à accéder à des données à caractère personnel, déclare reconnaître la confidentialité desdites données.

Je m'engage par conséquent, conformément aux articles 25 et 26 de la loi 09-08 relative à la « Protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel », à prendre toutes précautions conformes aux usages et à l'état de l'art dans le cadre de mes attributions afin de protéger la confidentialité des informations auxquelles j'ai accès, et en particulier de ne pas les altérer, endommager ou communiquer à des personnes non expressément autorisées à recevoir ces informations.

Je m'engage en particulier à :

- Ne pas utiliser les données auxquelles je peux accéder à des fins autres que celles prévues par mes attributions ;*
- Ne divulguer ces données qu'aux personnes dûment autorisées, en raison de leurs fonctions, à en recevoir communication, qu'il s'agisse de personnes privées, publiques, physiques ou morales ;*
- Ne faire aucune copie de ces données sauf à ce que cela soit nécessaire à l'exercice de mes fonctions ;*
- Prendre toutes les mesures conformes aux usages et à l'état de l'art dans le cadre de mes attributions afin d'éviter l'utilisation détournée ou frauduleuse de ces données ; (Maintenir pour SI)*
- Veiller, dans la limite de mes attributions, à l'utilisation des moyens de communication professionnels sécurisés par l'employeur ;*
- En cas de cessation de mes fonctions, restituer intégralement et m'interdire à conserver les données, fichiers informatiques et tout support d'information relatif auxdites données.*

Cet engagement de confidentialité, en vigueur pendant toute la durée de mes fonctions, demeurera effectif, sans limitation de durée après la cessation de mes fonctions, quelle qu'en soit la cause.

Je déclare avoir été informé que toute violation du présent engagement m'expose notamment à des actions et sanctions disciplinaires sans préjudice de toute poursuite judiciaire éventuelle. »

Fait à le

Nom & Prénom :

Signature :

C. COLLECTE DU CONSENTEMENT DES CLIENTS ACTUELS (STOCK)

Anticipant sur les échanges à venir avec la CNDP concernant la collecte des clients actuels des établissements de crédit, le Comité propose de retenir le modèle de lettre ci-après à adresser auxdits clients par courrier normal ou par courriel (modalités à arrêter ultérieurement).

« Madame, Monsieur,

Conformément aux dispositions de la loi 09-08 relative à la protection des données à caractère personnel ; nous portons à votre connaissance que l'ensemble des données à caractère personnel vous concernant, collectées à l'occasion de notre entrée en relation, sont traitées exclusivement pour la réalisation des finalités de gestion de cette relation.

A cet effet, vos données collectées peuvent également servir pour vous informer de nos offres commerciales concernant les produits proposés par le Groupe à travers nos différents canaux de communication, et ce conformément aux dispositions de la délibération en vigueur relative à la tenue des comptes de la clientèle et la gestion des opérations s'y rapportant.

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos newsletters et offres promotionnelles, votre chargé de clientèle prendra en charge votre sollicitude.

Dans ce cadre, vous disposez en justifiant de votre identité, du droit d'accès à vos données personnelles, du droit de rectification ainsi que du droit d'opposition au traitement de ces données pour des motifs légitimes auprès de l'agence gestionnaire de votre compte.

Notre Groupe prend toutes les dispositions techniques et organisationnelles nécessaires pour protéger l'ensemble des données contre tout accès non autorisé, tout abus ou toute perte.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées. »

**Ladite délibération est disponible sur le site web officiel de la Commission Nationale de contrôle de la protection des données à caractère personnel (CNDP) : www.cndp.ma.*